

Paris, le 28/03/2022

Objet : Fusion-absorption du FCP CPR FOCUS INFLATION US

Codes ISIN :

Part P : FR0010323287

Part I : FR0011607324

Part SI : FR0013233467

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du FCP **CPR Focus Inflation US** et nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez.

Quels changements vont intervenir sur votre FCP ?

Nous vous informons que CPR Asset Management, par décision en date du 28/01/2022, Société de Gestion des FCP **CPR Focus Inflation US** (ci-après le « FCP absorbé ») et **CPR Focus Inflation** (ci-après le « FCP absorbant »), a décidé de fusionner votre FCP **CPR Focus Inflation US** dans le FCP **CPR Focus Inflation** dans un cadre de rationalisation de sa gamme d'OPC.

La gestion des deux FCP repose sur une stratégie similaire mais **CPR Focus Inflation** (le « FCP absorbant ») a un univers d'investissement plus large et présente ainsi plus de possibilités de diversification d'un point de vue géographique. Cependant, du fait de cet élargissement de l'univers d'investissement (Pays de l'OCDE pour le FCP absorbant contre les Etats-Unis pour le FCP absorbé), votre investissement comportera plus de risques.

Les différences entre les deux FCP se situent notamment au niveau de l'objectif de gestion, de l'exposition géographique et de leur indicateur de référence.

L'opération de fusion comportera également les conséquences suivantes :

- A la date de prise d'effet de la fusion, l'actif et le passif de votre FCP **CPR Focus Inflation US** seront transférés au FCP **CPR Focus Inflation**,
- Le FCP **CPR Focus Inflation US** sera dissous et vous deviendrez porteur de parts du FCP **CPR Focus Inflation**.

Quand ces modifications interviendront-elles ?

Cette opération de fusion-absorption aura lieu le 18/05/2022 sur les valeurs liquidatives arrêtées le 17/05/2022 et diffusées le 18/05/2022, sous le contrôle des Commissaires aux Comptes.

Les parts du FCP **CPR Focus Inflation US** seront absorbées par les classes suivantes du FCP **CPR Focus Inflation** :

CPR Focus Inflation US Parts absorbées		CPR Focus Inflation Parts absorbantes	
P	FR0010323287	P	FR0010832469
I	FR0011607324	I	FR0010838722
SI	FR0013233467	I	FR0010838722

Attention, pour le bon déroulement de ces opérations, vous ne pourrez ni souscrire de nouvelles parts ni demander le rachat de vos parts du 13/05/2022 – 12H01 - au 18/05/2022 – 12H01. Le FCP CPR Focus Inflation US ayant une valorisation quotidienne, la dernière valeur liquidative du FCP sur laquelle pourront s'exécuter des souscriptions ou des rachats avant l'opération de fusion, sera celle du 13/05/2022.

Si vous êtes d'accord avec ces modifications, vous recevrez à l'issue de cette opération sans aucune action à entreprendre, en contrepartie de vos parts CPR Focus Inflation US (FCP absorbé) des parts équivalentes du FCP CPR Focus Inflation (FCP absorbant), selon les modalités techniques de fusion précisées en annexe.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous avez la possibilité d'obtenir le rachat sans frais de vos parts à compter de la date de réception du présent courrier et jusqu'au 13/05/2022 - 12h01. Ce rachat serait soumis à la fiscalité applicable aux plus-values de cessions de valeurs mobilières.

Si vous n'avez pas d'avis sur cette opération, nous vous invitons à contacter votre conseiller habituel.

Quel est l'impact de ces modifications sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- **Modification du profil de rendement /Risque :** OUI
- **Augmentation du profil de risque :** OUI
- **Augmentation potentielle des frais :** OUI *
** Cette augmentation potentielle des frais est due au changement de seuil de déclenchement de la commission de surperformance et à l'augmentation des frais de gestion financière et administrative pour la part*
- **Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque :** TRES SIGNIFICATIF



Cette modification du profil Rendement/Risque s'explique par la différence de zones géographiques d'intervention : les pays de l'OCDE (principalement les Etats-Unis et la zone Euro) pour le Fonds absorbant contre les Etats-Unis pour le Fonds absorbé.

Quel est l'impact de cette ou ces opérations sur votre fiscalité ?

Les conséquences fiscales, à votre niveau, sont susceptibles de varier en fonction, notamment, des conditions de réalisation de l'opération et du pays dans lequel se situe votre résidence fiscale. Nous vous invitons donc à vous rapprocher de votre conseil fiscal habituel pour connaître les conséquences de cette opération au regard de votre situation fiscale personnelle.

Quelles sont les principales différences entre le FCP dont vous détenez des parts actuellement et le futur FCP ?

Voici les principales différences entre votre Fonds **CPR Focus Inflation US** (« FCP absorbé ») et le Fonds **CPR Focus Inflation** (« FCP absorbant ») :

	Avant CPR Focus Inflation US (FCP absorbé)	Après CPR Focus Inflation (FCP absorbant)
Caractéristiques générales		
Parts existantes / Codes ISIN	Part P : FR0010323287 Part I : FR0011607324 Part SI : FR0013233467	Part P : FR0010832469 Part I : FR0010838722 Part R : FR0013294659 Part PM : FR0013462520
Stratégie d'investissement		
Objectif de gestion	Le fonds a pour objectif de surperformer l'indice Markit iBoxx USD Breakeven 10-Year Inflation (EUR) hedged sur la durée de placement recommandée.	Le fonds cherche à bénéficier de la hausse de l'inflation anticipée par les marchés américains et européens et pour ce faire a pour objectif de surperformer l' indice composite 50% Markit iBoxx USD breakeven 10-Year Inflation (EUR) Hedged + 50% iBoxx EUR Breakeven 10 year Inflation France & Germany Index .
Indicateur de référence	Markit iBoxx USD Breakeven 10-Year Inflation (EUR) hedged	L'indicateur de référence est un indice composite : 50% Markit iBoxx USD breakeven 10-Year Inflation (EUR) Hedged + 50% iBoxx EUR Breakeven 10 year Inflation France & Germany Index .
Zone géographique	Etats-Unis <u>. Zones géographiques des Emetteurs des titres :</u> Etats-Unis : Min 30% - Max 110% Zone euro : Min 0% - Max 30%	Pays de l'OCDE principalement les Etats-Unis et la zone euro <u>. Zones géographiques des Emetteurs des titres :</u> OCDE : Min 0% - Max 110%
Zone géographique	<u>. Devise de libellé des titres :</u> . USD : Min 30% - Max 110% . EUR : Min 0% - Max 30%	<u>. Devise de libellé des titres :</u> . Euro : Min 0% - Max 110% . Devises hors Euro : Min 0% - Max 110%

Modification du profil de rendement/risque			
	Avant	Après	
	Fourchettes d'exposition	Fourchettes d'exposition	Contribution au profil de risque par rapport à la situation précédente
Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques	Risque lié aux titres émis aux Etats-Unis : [30% - 110%] Risque lié aux titres émis en zone euro : [0 - 30%]	Risque lié aux titres émis par les pays de l'OCDE, y compris Etats-Unis et zone euro : [0% - 110%]	+

Frais facturés aux FCP		
	Avant	Après
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Part P : 1,25% TTC maximum Part I : 0,65% TTC maximum Part SI : 0,40% TTC maximum	Part P : 1,20% TTC maximum ↘ Part I : 0,60% TTC maximum ↘ Part SI : 0,60% TTC maximum ↗
Commission de surperformance	20% de l'écart de l'actif net de la part et de celui de l'actif de référence. Indice de référence : Markit iBoxx USD Breakeven 10-Year Inflation index couverti en EUR couverti	20% de l'écart de l'actif net de la part et de celui de l'actif de référence. Indice de référence : 50% Markit iBoxx USD breakeven 10-Year Inflation (EUR) Hedged + 50% iBoxx EUR Breakeven 10 year Inflation France & Germany Index ↗
Assiette de calcul des frais de gestion	Actif net	Actif net hors OPC
Frais réels au 31/12/2020	Part P : 1,27% TTC Part I : 0,67% TTC Part SI : 0,42% TTC	Part P : 1,10% TTC ↘ Part I : 0,56% TTC ↘ Part SI : 0,56% TTC ↗

Cette opération de fusion-absorption a reçu un agrément de la part de l'AMF en date du 18/03/2022.

Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur

Si ces changements vous conviennent, aucune action n'est requise de votre part.

Si ces changements ne vous conviennent pas, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, vous avez la possibilité d'obtenir, le rachat sans frais de vos actions, à compter de la date de réception du présent courrier, et jusqu'au 13/05/2022 – 12H01.

Si vous n'avez pas d'avis sur cette opération, nous vous invitons à contacter votre conseiller habituel.

Nous vous rappelons l'importance et la nécessité de prendre connaissance du Document d'Informations Clé pour l'Investisseur (DICI) disponible sur notre site internet www.cpr-am.com.

Si vous le souhaitez, la documentation juridique des FCP peut vous être adressée par courrier sur simple demande écrite à l'adresse suivante : CPR Asset Management – Service Clients – 91-93 boulevard Pasteur – 75015 Paris.

Par ailleurs, votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information dont vous auriez besoin sur cette opération. Nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller pour vos placements.

La documentation réglementaire modifiée de votre OPC (Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur –DICI-, Prospectus et Règlement) est disponible sur le site internet www.cpr-am.com

Le représentant en Suisse est CACEIS (Switzerland) SA, Route de Signy 35, 1260 Nyon.

Le service de paiement en Suisse est CACEIS Bank, Paris, succursale de Nyon / Suisse, Route de Signy 35, 1260 Nyon.

Le prospectus et la feuille d'information de base (ou document équivalent), le règlement ainsi que les rapports annuel et semestriel sont disponibles gratuitement auprès du représentant.

En vous remerciant pour la confiance que vous voulez bien nous témoigner, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Nadine LAMOTTE
Directeur Général Délégué

ANNEXE 1

Calcul des parités de fusion

Le nombre de parts du FCP CPR Focus Inflation à attribuer aux porteurs de parts du FCP CPR Focus Inflation US sera déterminé sous le contrôle des Commissaires aux Comptes.

Calendrier des opérations :

- Suspension des souscriptions et des rachats des parts du « FCP absorbé » : 13/05/2022 à 12h01 et jusqu'au jour de l'opération de fusion à 12H01 ;
- Date des valeurs liquidatives servant à déterminer les parités d'échange : 17/05/2022
- Réalisation de l'opération de fusion : 18/05/2022
- Vous avez la possibilité de racheter vos parts du FCP absorbé jusqu'au 13/05/2022 avant 12 heures.

A titre d'exemple, si la fusion était intervenue le 21/03/2022 :

→ Part P

Valeur Liquidative de **CPR Focus Inflation US – P** : 472,40 € = **6,387 parts**
Valeur Liquidative **CPR Focus Inflation – P** : 73,96 €

le porteur du Fonds CPR Focus Inflation US – Part P aurait reçu 6,387 parts du FCP CPR Focus Inflation- Part P -

→ Part I

Valeur Liquidative de **CPR Focus Inflation US – I** : 112.389,81 € = **711,868 parts**
Valeur Liquidative **CPR Focus Inflation – I** : 157,88 €

le porteur du Fonds CPR Focus Inflation US – Part I aurait reçu 711,868 parts du FCP CPR Focus Inflation – Part I -

→ Part SI

Valeur Liquidative de **CPR Focus Inflation US – SI** : 10.415.053,75 € = **65.968,164 parts**
Valeur Liquidative **CPR Focus Inflation – I** : 157,88 €

le porteur du Fonds CPR Focus Inflation US – Part SI aurait reçu 65.968,164 parts du FCP CPR Focus Inflation – Part I -

Les parts des FCP absorbé et absorbant étant fractionnées en millièmes de parts, il n'y aura donc lieu à aucun versement de soulte. Le cas échéant, l'attribution de fraction de part du FCP absorbant sera arrondie au millième de parts supérieur.

Les calculs seront réalisés sur la totalité de vos parts du Fonds **CPR Focus Inflation US** que vous détenez.

A l'issue de cette fusion, un avis d'opération vous sera adressé vous précisant le nombre de parts du Fonds **CPR Focus Inflation US** que vous déteniez au jour de la fusion ainsi que la parité d'échange qui a été retenue.
